



Développement du registre des produits chimiques RPC – projet APIS – newsletter N° 2

Mesdames et Messieurs

Nous sommes heureux de vous présenter les dernières nouvelles du projet APIS dans cette newsletter.

Avant de vous présenter les changements et les fonctionnalités qui seront introduits dans les prochains mois, nous vous informons que la migration des adresses a été effectuée avec succès¹. De plus, une page a été créée sur laquelle vous trouverez les différentes notes de version qui seront publiées au cours du projet. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant: [News \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/news)

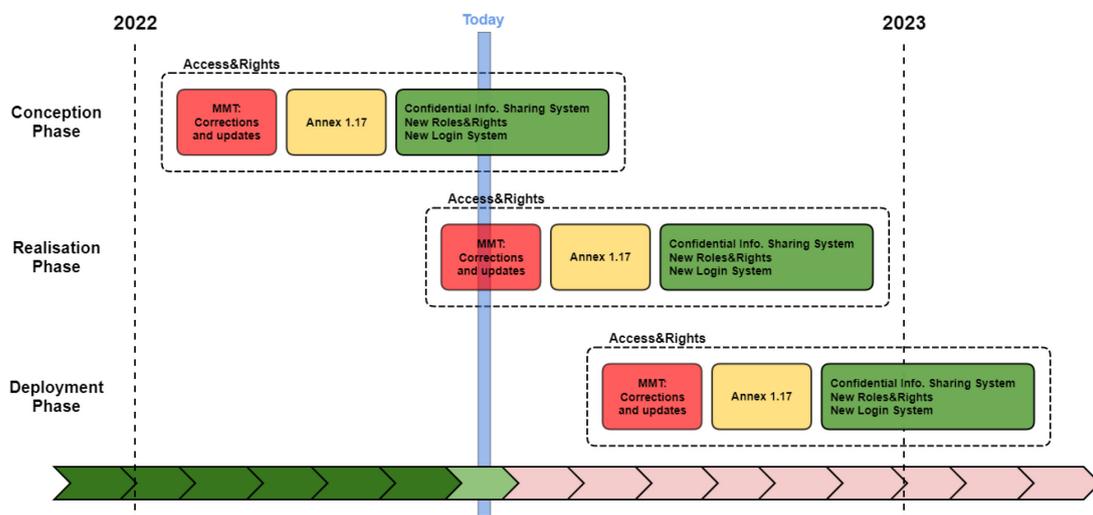


Fig. 1 Plan du projet APIS 2022

Le prochain changement dans RPC, prévu pour le milieu de l'automne, concerne l'annexe 1.17 de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81). Actuellement, les fabricants doivent soumettre une notification selon le chiffre 3² et/ou une demande de dérogation³ en format PDF pour l'utilisation de substances classées comme extrêmement préoccupantes et listées dans l'annexe 1.17 ORRChim. Afin de faciliter l'introduction de tels formulaires par les entreprises et d'obtenir des données sous une forme plus homogène, le système de formulaires PDF existant sera remplacé par une notification dans RPC.

En outre, étant donné que les différents producteurs et utilisateurs peuvent être concernés par des obligations découlant de différentes ordonnances (OChim et ORRChim), il est prévu d'établir à l'avenir un lien entre les différents types de notification des substances de l'annexe 1.17 ORRChim. Actuellement, la notification après la mise sur le marché (par exemple l'importation) se fait via RPC, tandis que la notification lors de l'achat en Suisse se fait sous la forme d'un formulaire PDF.

¹ Si vous constatez des erreurs et/ou des adresses manquantes, veuillez nous en informer à l'adresse suivante : cheminfo@bag.admin.ch

² <https://www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/stoffe/stoffe-anhang-chemrrv-reach/meldung-bei-bezug-und-verwendung-eines-gelisteten-stoffes.html>

³ <https://www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/stoffe/stoffe-anhang-chemrrv-reach.html>

Dans une étape ultérieure, trois changements majeurs sont prévus pour améliorer la convivialité de RPC. Elles seront introduites début 2023.

Le premier de ces changements concerne le système d'échange d'informations confidentielles. Avec l'introduction du système d'authentification à deux facteurs (2FA), il est devenu plus difficile pour plusieurs personnes de travailler séparément sur la même notification. Pour résoudre ce problème, un système est mis en place permettant de partager la notification et les informations qui y sont rattachées avec d'autres utilisateurs de la même entreprise de déclaration. Plusieurs utilisateurs peuvent ainsi consulter et traiter le même produit. Toutefois, comme les informations confidentielles ne peuvent être partagées qu'avec des comptes de la même entreprise, ces informations restent internes à l'entreprise.

Le deuxième changement concerne les rôles d'utilisateur disponibles dans RPC et les droits associés. Le rôle de sous-utilisateur est supprimé et remplacé par deux nouveaux rôles: sous-utilisateur interne et sous-utilisateur externe. Cela permet par exemple de faire une distinction claire entre les collaborateurs internes et les fournisseurs externes. Les sous-utilisateurs externes, contrairement aux sous-utilisateurs internes, n'auront plus accès qu'aux produits qu'ils ont enregistrés au nom de l'entreprise suisse.

Le troisième changement concerne le processus de login. Le but de ces modifications est d'accroître l'automatisation des processus nécessaires et de déléguer partiellement le processus d'attribution des rôles aux entreprises elles-mêmes.

Le changement le plus important est qu'à l'avenir, les rôles des sous-utilisateurs pourront être approuvés et attribués par l'un des utilisateurs principaux de l'entreprise concernée. Pour les autres rôles, le processus reste inchangé.

En outre, les utilisateurs principaux disposeront d'une nouvelle page récapitulative, ce qui leur permettra d'avoir facilement un aperçu des utilisateurs et des informations liées à leur entreprise. Un Dashboard pour gérer l'attribution des rôles internes sera également disponible pour chaque utilisateur principal.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'introduire une série de modifications dans l'outil de notification en masse (MMT). Ces modifications visent à mettre à jour et à permettre des actions et des options supplémentaires qui sont actuellement disponibles pour les déclarations manuelles via l'interface. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans les mois à venir sous [News \(admin.ch\)](#).

De plus, une version nouvelle et révisée du manuel d'utilisation de MMT devrait être publiée, précisant les changements mentionnés ci-dessus.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse cheminfo@bag.admin.ch.

Organe de réception des notifications des produits chimiques, équipe de projet APIS,
30.08.2022.